(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) **EP 1 324 675 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
17.01.2007 Bulletin 2007/03

(21) Numéro de dépôt: **01974424.2**

(22) Date de dépôt: **02.10.2001**

(51) Int Cl.:
A41F 1/06 *(2006.01)*

(86) Numéro de dépôt international:
PCT/FR2001/003042

(87) Numéro de publication internationale:
WO 2002/030223 (18.04.2002 Gazette 2002/16)

(54) **DISPOSITIF DE SERRAGE ET DESSERRAGE POUR UN CONTENANT EN MATIERE TEXTILE**

VORRICHTUNG ZUM SPANNEN ODER LÖSEN EINES BEHÄLTERS AUS TEXTILMATERIAL

FASTENING AND RELEASING DEVICE FOR A CONTAINER MADE OF TEXTILE MATERIAL

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC NL PT SE TR
Etats d'extension désignés:
SI

(30) Priorité: **09.10.2000 FR 0012889**

(43) Date de publication de la demande:
09.07.2003 Bulletin 2003/28

(73) Titulaire: **SOCIETE D'IMPORTATION DE DIFFUSION OU DISTRIBUTION D'ARTICLES DE SPORT-S.I.D.A.S.**
38500 Voiron (FR)

(72) Inventeur: **CECCHINEL, Walter**
F-74290 VEYRIER DU LAC (FR)

(74) Mandataire: **Maureau, Philippe et al**
Cabinet GERMAIN & MAUREAU,
BP 6153
69466 Lyon cedex 06 (FR)

(56) Documents cités:
EP-A- 0 775 845
FR-A- 674 689
US-A- 3 147 526
US-A- 5 263 202
US-A- 5 577 306

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

EP 1 324 675 B1

Printed by Jouve, 75001 PARIS (FR)

Description

[0001] La présente invention concerne un contenant en matière textile, tel qu'un gant ou une moufle, présentant une entrée et un dispositif de serrage et desserrage de cette entrée.

[0002] Dans ce qui suit, le mot gant sera pris dans un sens générique pour désigner tout article d'habillement destiné à recouvrir une main tel que gant, moufle ou mitaine.

[0003] Dans un environnement de grands froids, par exemple en haute montagne, il est nécessaire de se couvrir les mains avec des gants qui ont pour fonction d'isoler celles-ci du froid.

[0004] Pour assurer une bonne protection contre le froid, ces gants sont généralement confectionnés dans des matériaux épais.

[0005] Ces gants présentent généralement une manchette qui remonte sur l'avant-bras de l'utilisateur pour assurer la jonction entre le gant et le vêtement porté par celui-ci.

[0006] Il est important qu'il ne se produise pas de pénétration d'air froid par cette jonction, qui ruinerait l'effet de protection contre le froid du gant.

[0007] La manchette de tels gants présente, en général, une large entrée pour l'introduction de la main et de l'avant-bras, ce dernier étant recouvert d'un vêtement généralement très épais tel qu'un anorak.

[0008] Pour assurer un bon serrage de la manchette du gant sur le vêtement, plusieurs dispositifs ont été développés.

[0009] Il s'agit notamment de dispositifs utilisant des fermetures à glissières ou des fermetures à boucles et crochets.

[0010] A l'usage ces dispositifs se révèlent peu pratiques à manipuler lorsque les deux mains de l'utilisateur sont gantées.

[0011] D'une part, une main recouverte d'un gant épais présente une faible dextérité. D'autre part, l'environnement froid peut causer un engourdissement et donc une baisse de l'agilité des doigts.

[0012] Il existe également des dispositifs utilisant un cordon de serrage glissant à l'intérieur d'une gaine bordant l'entrée du gant. Ces dispositifs permettent un serrage aisé de la manchette. En revanche, le desserrage de la manchette apparaît difficile à réaliser avec une main gantée. Dans le document EP 344 001, le desserrage du gant est réalisé en effectuant une traction sur une zone localisée de la manchette. Cette opération semble difficile à réaliser avec une main recouverte d'un gant épais dont la dextérité est, de ce fait, sensiblement diminuée.

[0013] Le document US 5 577 306 montre également un gant dont le desserrage se fait en effectuant une traction sur une zone localisée dudit gant ; Ce document prévoit en outre un mécanisme de blocage par friction du cordon de serrage.

[0014] L'invention vise donc à remédier à ces inconvénients.

[0015] Un but essentiel de l'invention est de fournir un contenant en matière textile, tel qu'un gant, présentant un dispositif de serrage et de desserrage de son entrée qui soit d'une manipulation facile.

[0016] A cet effet, l'invention concerne un contenant conforme à la revendication 1.

[0017] Pour procéder à la fermeture d'un contenant tel qu'un gant, il suffit d'exercer une traction sur la portion de cordon dépassant de la première ouverture de la gaine. Cette traction entraîne un raccourcissement de la longueur de cordon présente dans la gaine. Par un mouvement relatif du cordon par rapport à la gaine, celle-ci se contracte et enserre l'objet introduit dans le contenant. Le cordon est alors maintenu dans cette position par les moyens de blocage.

[0018] Pour ouvrir le contenant, il suffit d'exercer une traction sur la portion de cordon qui dépasse de la deuxième ouverture de la gaine. Cette traction peut se faire aisément, même par une main gantée. Sous l'effet de cette traction, la portion de cordon dépassant de la première ouverture de la gaine est transférée à l'intérieur de la gaine. L'entrée s'élargit, permettant de, facilement, ôter le gant.

[0019] La manipulation du dispositif de serrage et desserrage selon l'invention est donc particulièrement aisée.

[0020] Cette disposition des deux ouvertures l'une par rapport à l'autre permet une action de serrage et desserrage optimale.

[0021] Grâce à la languette de préhension qu'une main gantée peut aisément saisir, il est facile d'effectuer une traction sur la portion de cordon dépassant de la seconde ouverture pour desserrer le contenant.

[0022] Avantageusement, une patte munie d'un oeillet est placée à cheval sur la gaine de telle sorte que l'oeillet se situe face à la première ouverture, les moyens de blocage étant intercalés entre la patte et la gaine.

[0023] Cette patte permet de réaliser le positionnement des moyens de blocage par rapport à la gaine et au cordon.

[0024] De préférence, le cordon est fermé, deux boucles sortant respectivement des deux ouvertures ménagées dans la gaine.

[0025] Selon une autre forme d'exécution, le cordon présente deux extrémités, l'une dépassant de la première ouverture de la gaine, l'autre étant fixée à l'intérieur de la gaine.

[0026] De préférence, les moyens de blocage consistent en un bloqueur comprenant un élément cylindrique en matière plastique muni de languettes s'étendant radialement depuis la paroi intérieure du cylindre sur une distance telle que les languettes ménagent entre elles une lumière autour de l'axe de symétrie du bloqueur.

[0027] Dans un mode de réalisation préférentiel de l'invention, le contenant en matière textile est un gant.

[0028] L'invention se révèle particulièrement adaptée lorsqu'elle est appliquée à un gant, qui nécessite d'être serré et desserré par une main gantée, dont l'agilité est

faible.

[0029] L'invention sera bien comprise à l'aide du dessin schématique annexé représentant deux formes d'exécution de ce dispositif dans le cas de son application à un gant.

La figure 1 est une vue en perspective de l'entrée d'un premier gant ;
la figure 2 est une vue en perspective du cordon et des moyens de blocage ;
la figure 3 est une vue en coupe de l'invention, suivant III-III de la figure 1 ;
la figure 4 est une vue à une échelle agrandie des moyens de blocage ;
les figures 5 et 6 sont des vues en perspective d'une seconde forme de réalisation correspondant respectivement aux représentations des figures 1 et 2.

[0030] La figure 1 montre une manchette 1 de gant, c'est-à-dire la partie du gant prolongeant le gant au-dessus du poignet, incorporant le dispositif selon l'invention.

[0031] La manchette présente une entrée 2 sensiblement circulaire permettant d'introduire une main et l'avant-bras d'un utilisateur.

[0032] L'entrée 2 est bordée d'une gaine 3 formée par un repli de la matière textile formant la manchette.

[0033] Un cordon fermé 4 est disposé à l'intérieur de la gaine 3.

[0034] La gaine 3 comprend deux ouvertures 6 et 7 qui apparaissent clairement sur la vue en coupe de la figure 3. Les ouvertures 6 et 7 sont diamétralement opposées.

[0035] Le cordon 4 dépasse de la gaine par chacune des ouvertures 6 et 7, et forme deux boucles au niveau de ces deux ouvertures.

[0036] Le cordon 4 se referme sur lui-même au niveau de la boucle dépassant de l'ouverture 6.

[0037] Comme on peut le voir sur la figure 4, qui montre à une échelle agrandie l'invention dans la région de l'ouverture 6, un bloqueur 8 est disposé face à l'ouverture 6 de la gaine 3 et est traversé par les deux brins du cordon 4 formant la boucle dépassant de l'ouverture 6.

[0038] Le bloqueur 8 est maintenu dans une position fixe par rapport à la gaine 3 et en regard de l'ouverture 6 par une patte 11 disposée à cheval sur la gaine 3.

[0039] La patte 11 comprend un oeillet 12 sur sa face tournée vers l'extérieur du gant, permettant le passage du cordon 3.

[0040] Le bloqueur 8 est un élément en matière plastique de forme cylindrique comprenant des languettes radiales 13 élastiques. Les languettes 13 s'étendent radialement depuis les parois du cylindre sur une distance telle que les languettes ménagent entre elles une lumière autour de l'axe de symétrie du bloqueur 8. Le diamètre de cette lumière est inférieur aux diamètres des deux brins du cordon 4 de telle sorte que le bloqueur interdit un mouvement relatif de celui-ci par rapport au cordon, lorsque le cordon 4 n'est pas sollicité.

[0041] Les languettes 13, du fait de leur élasticité, permettent un glissement du cordon 4 à travers le bloqueur lorsque le cordon 4 est soumis à une traction, comme cela est illustré figure 4.

[0042] Au niveau de l'ouverture 7, le cordon dépasse en formant une boucle équipée d'une languette de préhension 14.

[0043] Le fonctionnement de ce dispositif est le suivant.

[0044] Après avoir introduit une main dans un gant par l'entrée 2, l'utilisateur procède au serrage de la manchette.

[0045] Pour ce faire, il exerce une traction sur le cordon par l'ouverture 6 munie d'un bloqueur 8.

[0046] Sous l'effet de cette traction, il se produit un raccourcissement de la longueur du cordon 4 présente à l'intérieur de la gaine 3. Par un mouvement relatif du cordon 4 par rapport à la gaine 3, celle-ci se contracte et enserre étroitement l'avant-bras de l'utilisateur.

[0047] Lorsque la traction sur le cordon 4 cesse, celui-ci est maintenu en place par le bloqueur 8.

[0048] Pour effectuer le desserrage du gant en vue de l'ôter, l'utilisateur exerce une traction sur la languette de préhension 14.

[0049] Les languettes 13 du bloqueur 8 se déforment élastiquement, permettant le glissement du cordon 4.

[0050] La portion de cordon dépassant de l'ouverture 6, munie du bloqueur 8, est transférée à l'intérieur de la gaine 3. La gaine 3, qui était dans une configuration contractée, reprend alors son périmètre initial ouvrant ainsi l'entrée 2 du gant.

[0051] Le desserrage peut donc être réalisé par une main gantée ayant une faible dextérité. Pour cela, il suffit en effet d'effectuer une traction sur la languette de préhension.

[0052] Les figures 5 et 6 montrent une variante de réalisation, selon laquelle le cordon 4 est ouvert et présente donc deux extrémités. L'une des extrémités du cordon est cousue sur la manchette, l'autre extrémité traverse le bloqueur 8. Dans cette variante, le bloqueur 8 est tel qu'il réalise le blocage sur un brin unique du cordon.

[0053] L'invention fournit ainsi un dispositif de serrage et desserrage pour contenant tel qu'un gant, permettant de remédier aux inconvénients des dispositifs antérieurs. Il est notamment particulièrement facile à utiliser par une main gantée ayant une dextérité limitée.

[0054] Il va de soi que l'invention n'est pas limitée aux formes de réalisation décrites ci-dessus à titre d'exemples mais qu'elle en embrasse au contraire toutes les variantes. Ainsi le cordon pourrait être réalisé en matière élastique, le contenant pourrait être un sac à dos et les moyens de blocage pourrait être d'un type différent de celui décrit. Ce dispositif pourrait également être appliqué au serrage de manches ou de bas de pantalons de vêtements d'activités d'extérieur de type haute montagne ou nautisme.

Revendications

1. - Contenant en matière textile présentant une entrée sensiblement circulaire et un dispositif de serrage et desserrage, comprenant :

- une gaine (3) disposée sur la circonférence de l'entrée du contenant, susceptible de se contracter entre une position desserrée et une position serrée ;
- un cordon (4) dont une portion est disposée à l'intérieur de la gaine (3) et une autre portion dépasse de celle-ci en traversant une ouverture (6) ménagée dans la gaine, la longueur de la portion de cordon (4) contenue dans la gaine (3) étant susceptible d'être raccourcie de façon à contracter la gaine (3),
- des moyens de blocage réversibles disposés sur le cordon, bloquant le cordon dans la position dans laquelle celui-ci contracte la gaine,

la gaine (3) présentant une seconde ouverture (7) tournée vers l'extérieur du contenant, par laquelle dépasse, en formant une boucle, une portion du cordon (4), une traction effectuée sur cette portion du cordon permettant de rallonger la longueur de cordon à l'intérieur de la gaine (3),
caractérisé en ce que la seconde ouverture (7) est diamétralement opposée à la première ouverture (6) et **en ce que** ladite portion du cordon (4) formant une boucle est équipée d'une languette de préhension (14).

2. - Contenant selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'**une patte (11) munie d'un oeillet (12) est placée à cheval sur la gaine (3) de telle sorte que l'oeillet (12) se situe face à la première ouverture (6), les moyens de blocage étant intercalés entre la patte (11) et la gaine (3).

3. - Contenant selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** le cordon (4) est fermé, deux boucles sortant respectivement des deux ouvertures (6) et (7) ménagées dans la gaine (3).

4. - Contenant selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** le cordon (4) est ouvert et présente deux extrémités, l'une dépassant de la première ouverture (6) de la gaine, l'autre étant fixée à l'intérieur de la gaine (3).

5. - Contenant selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** les moyens de blocage consistent en un bloqueur (8) comprenant un élément cylindrique en matière plastique muni de languettes (13) s'étendant radialement depuis la paroi intérieure du cylindre sur une distance telle que les languettes (13) ménagent entre elles une lumière autour de l'axe de symétrie du bloqueur (8).

6. - Contenant selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** le contenant en matière textile est un gant.

Claims

1. A container made of textile material, having a substantially circular entrance and a tightening and loosening device, comprising:

- a sleeve (3) arranged on the circumference of the entrance of the container and capable of being drawn together between a loosened position and a tightened position;
- a cord (4), one portion of which is arranged inside the sleeve (3) and another portion of which protrudes from said sleeve by passing through an opening (6) provided in the sleeve, the length of the cord portion (4) contained in the sleeve (3) being capable of being shortened so as to draw the sleeve (3) together,
- reversible fastening means arranged on the cord and fastening the cord in the position in which said cord draws the sleeve together,

said sleeve (3) having a second opening (7) facing towards the outside of the container, through which a portion of the cord (4) protrudes, forming a loop, a traction performed on this portion of the cord enabling the length of cord inside the sleeve (3) to be lengthened,
characterised in that the second opening (7) is diametrically opposed to the first opening (6) and **in that**: said portion of the cord (4) forming a loop is equipped with a gripping tongue (14).

2. Container according to Claim 1, **characterised in that** a tab (11) provided with an eyelet (12) is placed straddling the sleeve (3) so that the eyelet (12) is situated facing the first opening (6), the fastening means being interposed between the tab (11) and the sleeve (3).

3. Container according to Claim 1 or 2, **characterised in that** the cord (4) is closed, with two loops extending respectively from the two openings (6) and (7) provided in the sleeve (3).

4. Container according to Claim 1 or 2, **characterised in that** the cord (4) is open and has two ends, one projecting from the first opening (6) in the sleeve, the other being fixed inside the sleeve (3).

5. Container according to one of Claims 1 to 4, **characterised in that** the fastening means consist of a

fastener (8) comprising a cylindrical element made of plastic material provided with tongues (13) extending radially from the internal wall of the cylinder over such a distance that the tongues (13) provide between themselves an aperture around the axis of symmetry of the fastener (8).

6. Container according to one of Claims 1 to 5, **characterised in that** the container made of textile material is a glove.

Patentansprüche

1. Behälter aus Textilmaterial mit einer im Wesentlichen kreisförmigen Öffnung und einer Vorrichtung zum Spannen oder Lösen, umfassend:

   • einen am Umfang der Öffnung des Behälters angeordneten Bund (3), der sich zwischen einer gelösten Position und einer gespannten Position zusammenziehen lässt;
   • eine Schnur (4), von der ein Abschnitt im Innern des Bunds (3) angeordnet ist und ein anderer Abschnitt aus diesem herausragt, indem er eine in dem Bund vorgesehene Öffnung (6) durchsetzt, wobei die Länge des Abschnitts der Schnur (4), die sich im Innern des Bunds (3) befindet, verkürzt werden kann, derart, dass der Bund (3) zusammengezogen wird,
   • lösbare Blockiermittel, die an der Schnur angeordnet sind, wobei sie die Schnur in der Position blockieren, in der diese den Bund zusammenzieht,

   wobei der Bund (3) eine zweite, zur Außenseite des Behälters gerichtete Öffnung (7) aufweist, über die ein Abschnitt der Schnur (4) herausragt, indem er eine Schleife bildet, wobei sich durch einen auf diesen Abschnitt der Schnur ausgeübten Zug die Länge der Schnur im Innern des Bunds (3) vergrößern lässt, **dadurch gekennzeichnet, dass** die zweite Öffnung (7) der ersten Öffnung (6) diametral gegenüberliegt
   und dass der eine Schleife bildende Abschnitt der Schnur (4) mit einer Greiflasche (14) versehen ist.

2. Behälter entsprechend Anspruch 1,
   dadurch gekennzeichnet, dass eine mit einer Öse (12) versehene Lasche (11) auf den Bund (3) aufgesteckt ist, derart,
   dass die Öse (12) der ersten Öffnung (6) gegenüberliegt, wobei die Blockiermittel zwischen der Lasche (11) und dem Bund (3) angeordnet sind.

3. Behälter entsprechend Anspruch 1 oder 2,
   dadurch gekennzeichnet, dass die Schnur (4) in sich geschlossen ist, wobei zwei Schleifen aus den beiden am Bund (3) ausgebildeten Öffnungen (6) bzw. (7) heraustreten.

4. Behälter entsprechend Anspruch 1 oder 2,
   dadurch gekennzeichnet, dass die Schnur (4) nicht in sich geschlossen ist und zwei Enden aufweist, wovon das eine aus der ersten Öffnung (6) des Bunds herausragt und das andere im Innern des Bunds (3) befestigt ist.

5. Behälter entsprechend einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Blockiermittel von einem Blockierelement (8) gebildet sind, das ein zylindrisches Element aus Kunststoff aufweist, das mit Zungen (13) versehen ist, die sich in radialer Richtung von der Innenwand des Zylinders über eine derartige Entfernung erstrecken, dass die Zungen (13) zwischen einander einen Schlitz um die Symmetrieachse des Blockierelements (8) bilden.

6. Behälter entsprechend einem der Ansprüche 1 bis 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Behälter aus Textilmaterial ein Handschuh ist.

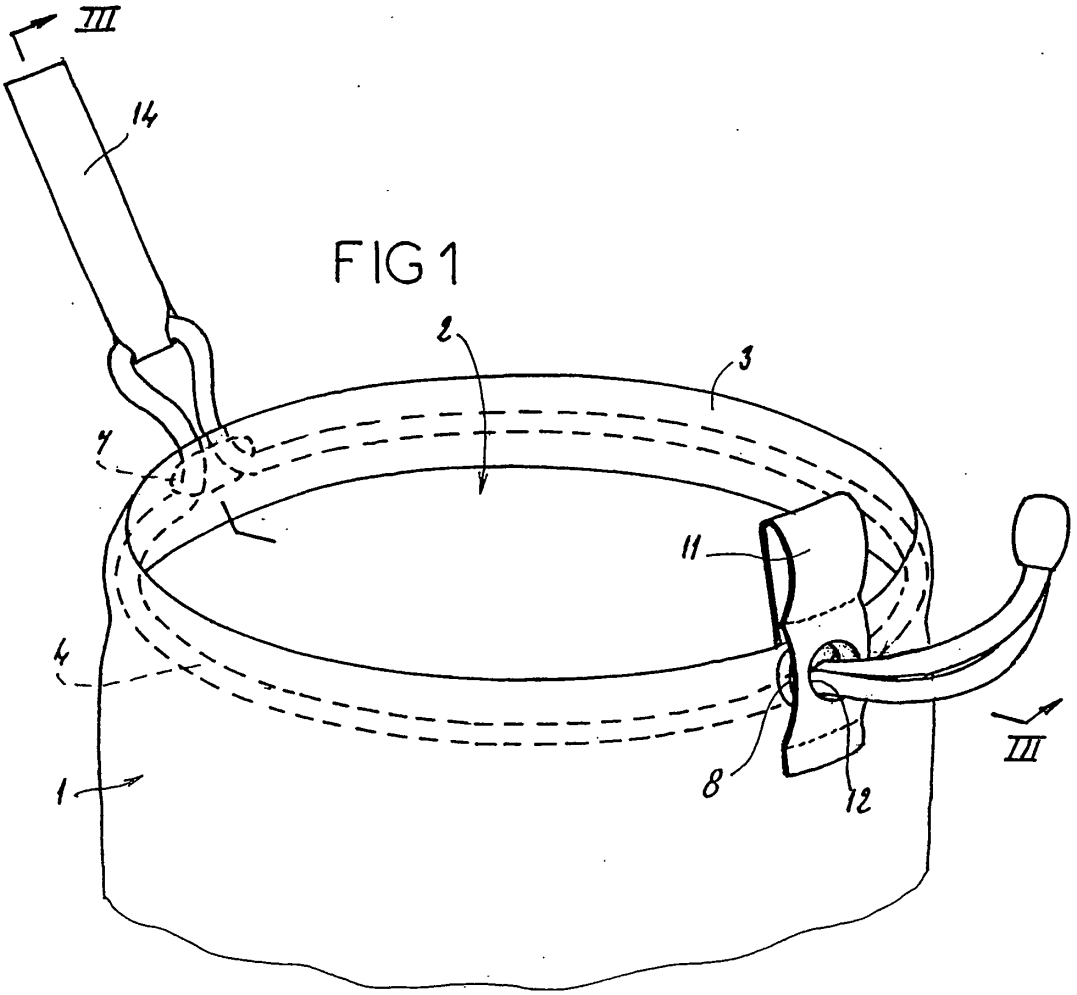


FIG 1

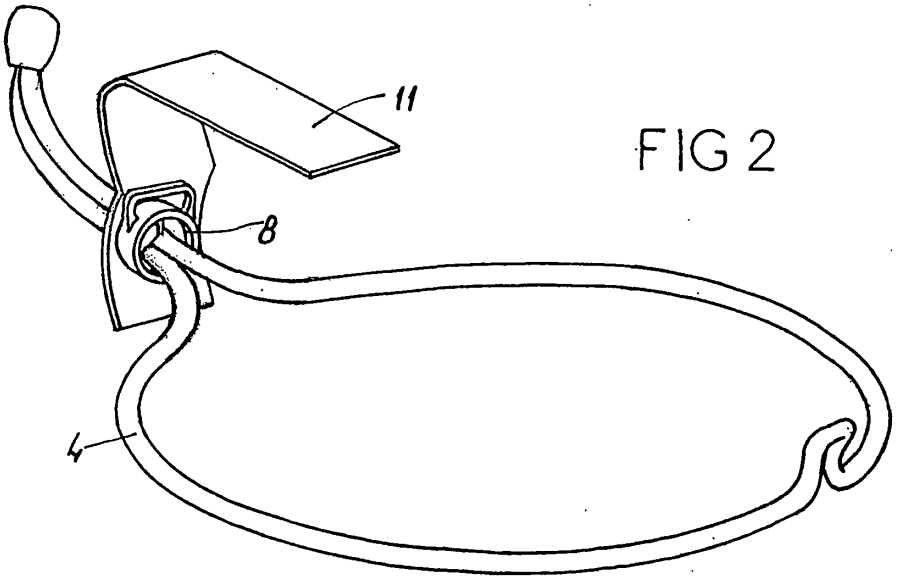


FIG 2

FIG 3

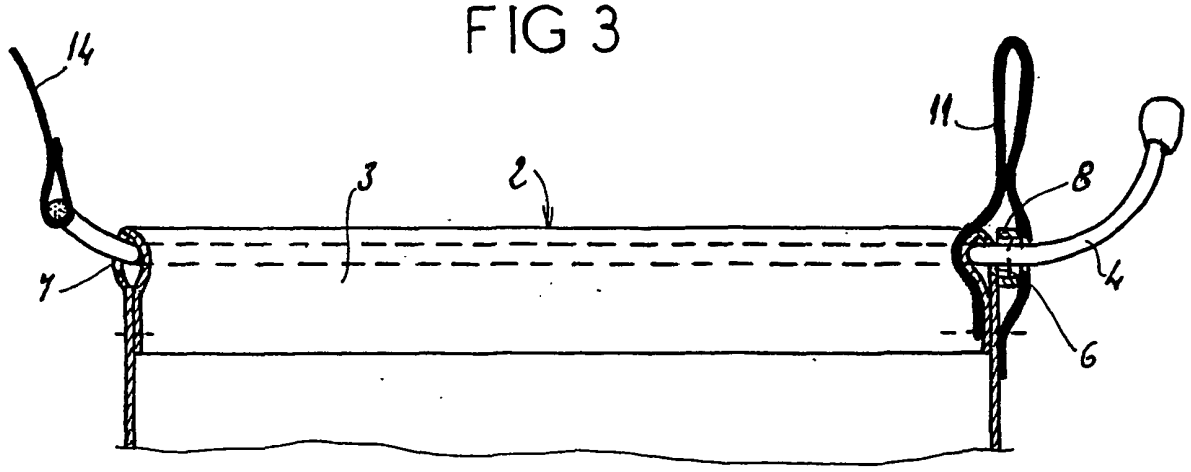


FIG 4

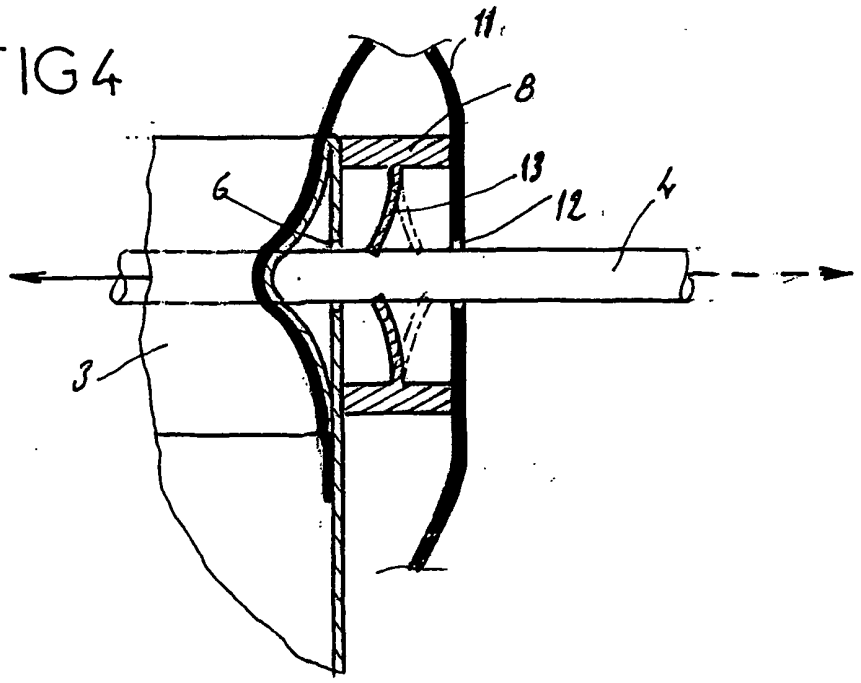


FIG 5

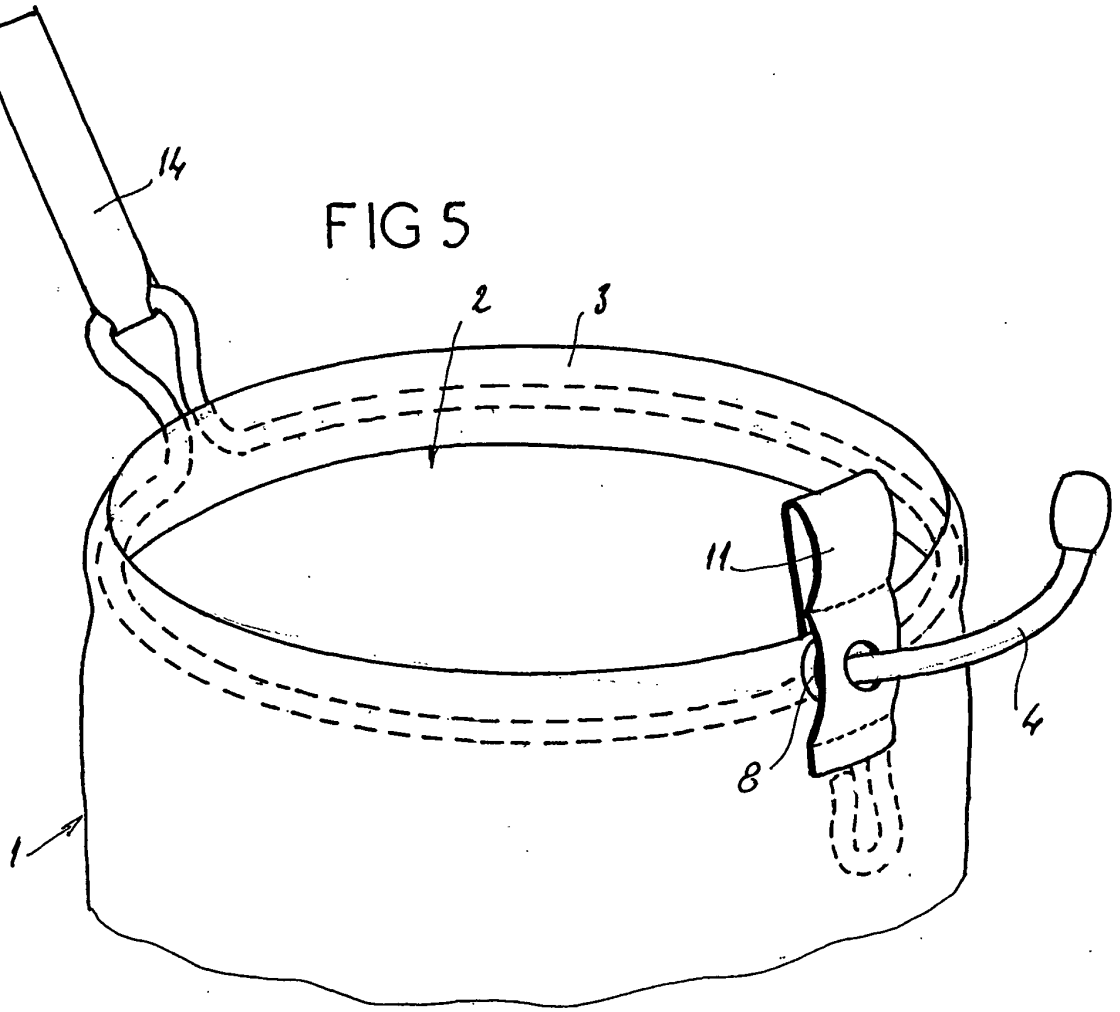


FIG 6

